

— ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE —

ROSEAU COMMUN - OU - PHRAGMITE

[Phragmites australis]

Le roseau commun est une plante vivace de la famille des graminées, originaire de l'Eurasie. On peut l'apercevoir dans les milieux humides, le long des routes, dans les fossés, sur les rives de cours d'eau et sur certains terrains vacants.

i

HAUTEUR

De 3 à 5 m.

TIGE

Verte ou jaunâtre, creuse et rigide.

FEUILLES

Vertes, légèrement bleues, effilées en pointe, à bords rugueux et coupants.

FLEURS

En forme de plume (panicule) de 20 à 30 cm, d'abord pourpre puis brun foncé à maturité.

La floraison s'étend d'août à septembre.

RACINES

Rhizomes qui s'étendent sur plusieurs mètres et stolons qui produisent des tiges à plusieurs mètres du plant.



VILLE DE LAC-BROME
TOWN OF BROME LAKE



CONDITIONS QUI FAVORISENT SON IMPLANTATION

Ensoleillement, humidité et sol nu.



PROPAGATION

Par les rhizomes (tiges souterraines) et par les stolons (tiges aériennes).



DISPERSION

Par le vent (les graines), par l'eau (cours d'eau et eaux de ruissellement), par le transport de sols, l'horticulture, ainsi que par les véhicules.



RÉPERCUSSIONS

Perte de biodiversité, uniformisation des paysages colonisés, réduction des rendements en agriculture et augmentation des coûts liés à l'élimination et au contrôle.



MÉTHODES POUR RÉDUIRE SA PROPAGATION

1. Ne pas planter de roseau commun.
2. Ensemencer immédiatement le sol mis à nu à l'aide d'espèces à croissance rapide (comme le trèfle rampant) ou d'herbacées vivaces ou installer du gazon en plaques.
3. Planter des arbres et des arbustes pour créer de l'ombrage et pour empêcher la germination des graines.
4. Contrôler la plante par les techniques suivantes :

LES PETITES ZONES AFFECTÉES :

- Creuser le sol dans la zone affectée sur une profondeur d'environ 0,5 m et dans un rayon de 1 m de la zone (ou en s'assurant de retirer les racines, rhizomes et stolons).
- Remblayer la zone avec des sols propres exempts de roseau commun et ensemencer immédiatement.

LES GRANDES ZONES AFFECTÉES :

- Couper les « plumeaux » de graines avant la fin du mois d'août afin d'empêcher leur dispersion.
- Procéder à une coupe répétée, toutes les deux semaines pendant toute la saison de croissance (de mai à octobre), en coupant les plants près du sol pour les affaiblir.

DANS LES DEUX CAS, ON RECOMMANDE DE RECOURIR AU BÂCHAGE POUR ÉRADICUER LA COLONIE.

BÂCHAGE

Cette technique consiste à étendre une toile imperméable noire sur le sol par-dessus la zone affectée, après avoir coupé et ramassé les plants. La toile doit être maintenue le plus près possible du sol pendant deux ans et maintenue avec des poids (sacs de sable). Certains plants peuvent survivre et nécessiteront d'être arrachés. Un suivi régulier est nécessaire pour couper régulièrement les tiges qui dépassent les côtés de la toile.

TRANSPORT ET ÉLIMINATION

Ne composter aucune partie du roseau commun. Déposer plutôt les résidus de cette plante dans un sac de plastique fermé, dans le bac à déchets. Si les quantités sont trop grandes, les enfouir sous 2 mètres de sols propres exempts d'espèces végétales envahissantes.

RÉFÉRENCES

Ministère des Transports du Québec (2008). *Envahissement du roseau commun le long des corridors routiers : état de situation, causes et gestion.* Québec, MTQ. 160 pages.

Nature-Action Québec (2006). *Connaissez-vous cette espèce exotique envahissante?*

Le roseau commun - phragmites australis. 4 pages.

http://nature-action.qc.ca/site/sites/default/files/pdf/ressources/roseau_commune.pdf

Groupe PHRAGMITES (2012). *Le roseau envahisseur : la dynamique, l'impact et le contrôle d'une invasion d'envergure.* <http://phragmites.crad.ulaval.ca/files/Phragmites-Nat-Can.pdf>

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario (2011).

Phragmite envahissant – Pratiques de gestion exemplaires. Peterborough. 15 pages.

Ville de Québec (2014). *Phragmite exotique - Berges de la rivière Saint-Charles.*

http://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/propriete/plantes_nuisibles/phragmite.aspx

La Ville de Lac-Brome souhaite remercier la Ville de Sherbrooke pour lui avoir permis d'utiliser et de modifier le contenu ci-dessus.

Ce projet est financé par le Fonds vert dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement québécois.